



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015 – 19 h 30

Date de convocation : 7 janvier 2015

Date d'affichage : 14 janvier 2015

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick.

Absents: MM. POTART Guy, adjoint, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire: M. RICHARD Gilbert.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Droit de Prémption Urbain : propriété CAVALLI 16, Rue de Vendôme.
- 3 – Convention de mise à disposition du centre socio-culturel.
- 4 – Achat d'un broyeur de branches.
- 5 – Décisions budgétaires modificatives.
- 6 – Questions diverses.

2015-001 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2015-002 – Droit de Prémption Urbain : propriété CAVALLI 16, Rue de Vendôme.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de préemption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 10 décembre 2014, établie par la SCP GIEY-COLINON, notaires à 02270 Crécy-sur-Serre, concernant la propriété des Consorts CAVALLI sise 16, Rue de Vendôme, cadastrée AB 123, d'une superficie de 502 m², vendue 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

2015-003 – Convention de mise à disposition du centre socio-culturel.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, depuis plusieurs années, la Commune met gratuitement à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de la Serre le centre socio-culturel afin d'accueillir les activités de loisirs qu'elle organise (mercredis récréatifs, centre aérés). Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition du centre socio-culturel à la Communauté de Communes du Pays de la Serre, d'une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

2015-004 – Achat d'un broyeur de branches.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, lors des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres dans la commune, il est nécessaire de broyer les branches afin de pouvoir les évacuer plus facilement. Les copeaux en résultant pourraient être également utilisés afin de faire du paillage dans les plantations de la Commune. Le prix d'achat de ce matériel est de 1620 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à faire l'acquisition d'un broyeur de branches pour un montant de 1620 € avant le vote du budget primitif.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2015 de la Commune.

2015-005 – Questions diverses.

Nouvelles Activités Périscolaires

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2014 sollicitant la possibilité de modifier les horaires des Nouvelles Activités Périscolaires, Monsieur le Directeur des services de l'Education Nationale, par courrier du 10 décembre 2014, accepte cette proposition qui pourra être mise en place à la rentrée de septembre 2015.

Ecoles connectées

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'installer à l'école des équipements de réception internet et a sollicité un financement de l'Etat pour ces travaux, dans le cadre du dispositif « écoles connectées ».

Madame la directrice de l'école s'étant déclarée peu intéressée par cet équipement, le projet a été abandonné.

Plantations

- Rue de la Gare

Le Maire informe que l'abattage des arbres situés Rue de la Gare a été réalisé à la demande et en accord avec les riverains du fait de leur taille et des racines qui soulevaient les pavés des trottoirs. Il est prévu de replanter d'autres arbres.

- Rue du Château

Vu leur taille, il est décidé de les élaguer dès que possible.

Cérémonie des vœux

Le Maire informe le Conseil Municipal que le champagne de la Cérémonie des vœux de la commune du 9 janvier dernier a été offert par elle-même.

Eclairage du stade

Un courrier sera adressé à l'AS Couvron afin que les projecteurs d'éclairage du stade soient éteints dès l'entraînement terminé.

Stationnement devant l'école primaire Rue de l'Eglise

Un courrier commun avec la directrice de l'école sera adressé à tous les parents d'élèves afin de leur rappeler qu'il est fortement déconseillé d'arrêter les voitures devant l'école pour déposer leur enfants, mesure renforcée dans le cadre du plan Vigipirate. Il est souhaitable que les parkings du château d'eau ou des ateliers municipaux soient utilisés.

Poubelles dans le village

Il sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission des travaux l'installation de nouvelles poubelles dans certains endroits de la commune. Mme le Maire fait savoir que la Communauté de Communes du Pays de la Serre étudie la possibilité que des poubelles permettant le tri soient installées dans les communes.

2015-006 – Bourse scolaire communale.

Le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2014, décidant d'attribuer une bourse scolaire communale aux enfants de la commune poursuivant leurs études dans le second cycle. Une demande complémentaire est arrivée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une bourse scolaire d'un montant de 120 € à PAWLAK Pauline, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 2, Rue Jean Racine, qui poursuit des études avant le baccalauréat.

2015-007 – Décisions budgétaires modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2014 comme suit :

- Budget du service des eaux. décision modificative n°1

Investissement - Dépenses

- Art. 1641 : remboursement du capital des emprunts : + 30 €

- Art. 2315. Op. n°1301 : Travaux Rue de la Verdure : - 30 €

- Budget du service des locaux commerciaux. Décision modificative n°2

Investissement - Dépenses

- Art. 1641 : remboursement du capital des emprunts : + 20 €

- Art. 2313. Op. n°1302 : Rampe handicapé 7, Chépy : - 20 €

Le secrétaire,
RICHARD Gilbert

Le Maire,
RIBEIRO Carole